



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8515^e séance

Mercredi 24 avril 2019, à 15 heures

New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|-----------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Heusgen | (Allemagne) |
| <i>Membres :</i> | Afrique du Sud | M ^{me} Goolab |
| | Belgique | M. Pecsteen de Buytswerve |
| | Chine | M. Yao Shaojun |
| | Côte d'Ivoire | M. Ipo |
| | États-Unis d'Amérique | M. Cohen |
| | Fédération de Russie | M. Safronkov |
| | France | M. Delattre |
| | Guinée équatoriale | M ^{me} Mele Colifa |
| | Indonésie | M. Djani |
| | Koweït | M. Alotaibi |
| | Pérou | M. Meza-Cuadra |
| | Pologne | M. Lewicki |
| | République dominicaine | M. Singer Weisinger |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M ^{me} Pierce |

Ordre du jour

La situation au Moyen – Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018) et 2449 (2018) du Conseil de sécurité (S/2019/321)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018) et 2449 (2018) du Conseil de sécurité (S/2019/321)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenantes suivantes à participer à la présente séance : M^{me} Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence; et M^{me} Nujeen Mustapha.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/321, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018) et 2449 (2018) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mueller.

M^{me} Mueller (*parle en anglais*) : En huit années de conflit, les Syriens ont vécu une litanie d'horreurs. Des centaines de milliers de personnes ont été tuées, beaucoup d'autres sont atteintes dans leur intégrité physique ou mentale, et les Syriens du nord-est et du nord-ouest du pays vivent constamment sous la menace d'une nouvelle catastrophe humanitaire. Aujourd'hui, plus de huit personnes sur dix vivent en dessous du seuil de pauvreté et près de 12 millions de personnes en Syrie ont toujours besoin d'aide humanitaire.

Je voudrais appeler l'attention sur trois grands sujets de préoccupation.

Premièrement, je voudrais parler d'Edleb, où l'escalade des hostilités depuis février aurait causé des morts et des blessés parmi les civils, ainsi que de graves dommages aux infrastructures civiles. Depuis février, plus de 200 civils auraient été tués à la suite

de la recrudescence d'affrontements et d'attaques militaires, et de nombreux autres auraient été blessés. Les combats ont également provoqué la fuite de plus de 120 000 personnes vers des zones plus proches de la frontière turque. Les structures civiles – notamment les écoles et les hôpitaux – continuent d'être touchées. Rien qu'en février et mars, 12 attaques ont été lancées contre des écoles. Par ailleurs, nous avons reçu des informations selon lesquelles, lundi, deux écoles ont été touchées par des frappes aériennes, causant la mort de trois enfants. En outre, de nombreuses écoles de la région ont été fermées pour une durée indéfinie en raison des hostilités.

Nous comptons sur toutes les parties, en particulier la Turquie et la Fédération de Russie, garantes de l'accord de désescalade, pour enrayer l'escalade actuelle et faire pression sur toutes les parties afin qu'elles appliquent intégralement le mémorandum d'accord du 17 septembre 2018. En outre, il importe plus que jamais que toutes les parties respectent le droit international humanitaire et prennent toutes les précautions possibles pour éviter et réduire au minimum les préjudices causés aux civils. Comme le Secrétaire général l'a indiqué à maintes reprises, toute offensive militaire à grande échelle à Edleb aurait des conséquences inacceptables en termes de pertes en vies humaines et de souffrances.

Dans tout le nord-ouest de la Syrie, on estime que 2,7 millions de personnes, dont plus d'un million d'enfants, ont encore besoin d'aide humanitaire. Il s'agit notamment de 1,7 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont beaucoup ont été déplacées à plusieurs reprises et vivent dans des camps depuis des années. Environ 40 % des enfants ne sont pas scolarisés. Deux millions de personnes sont approvisionnées en eau potable principalement au moyen de camions-citernes. Les partenaires humanitaires continuent de répondre aux besoins qui ne cessent d'évoluer. Des milliers de personnes déplacées récemment ont reçu une aide alimentaire et d'autres formes d'assistance. Chaque mois, quelque 1,7 million de Syriens reçoivent une assistance vitale dans le cadre d'opérations transfrontalières à partir de la Turquie. Il est essentiel de garantir durablement cet accès à l'aide humanitaire.

Deuxièmement, je voudrais attirer l'attention sur la situation dans le camp de Hol. Nous avons souvent rendu compte au Conseil du sort de dizaines de milliers de civils qui se trouvent dans le camp de Hol, dont 92 % sont des femmes et des enfants. Beaucoup d'entre eux

ont déjà été exposés à des violences et des traumatismes sous le régime de l'État islamique d'Iraq et du Levant. Ils vivent aujourd'hui dans des conditions très difficiles où ils se heurtent à toute une série de problèmes de protection et connaissent un sort incertain et déconcertant. Ils sont confrontés notamment au risque de se voir refuser le droit au rapatriement, à la réadaptation et à la réintégration ou à un procès équitable, voire au risque de devenir apatrides, alors qu'ils ont une citoyenneté ou peuvent y prétendre. Par ailleurs, ils risquent d'être séparés de leur famille et ils ignorent où se trouvent les membres de leur famille, étant donné l'absence notable d'hommes adultes et de garçons adolescents de plus de 15 ans dans le camp.

Tous les enfants, y compris ceux qui sont soupçonnés d'être affiliés à des groupes armés ou terroristes, ont droit à une protection et à une prise en charge spéciales en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, notamment de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ils doivent être traités d'abord et avant tout comme des victimes. Il faut trouver d'urgence des solutions pour les ressortissants étrangers. Nous appelons tous les États Membres à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que leurs ressortissants soient rapatriés aux fins de poursuites, de réadaptation et/ou de réinsertion, le cas échéant, et conformément au droit international et aux normes internationales.

Le camp de Hol accueille actuellement plus de 73 000 civils. Près de deux tiers d'entre eux – deux tiers – sont des enfants de moins de 12 ans. Environ 43 % de la population du camp sont des Syriens, 42 % sont des Iraquiens et 15 % sont des ressortissants étrangers. Il y a 458 enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, dont 121 sont accueillis dans des centres de soins temporaires en attendant que le processus de recherche et réunification des familles soit mené à bien. La communauté humanitaire en Syrie veille à ce que tous ceux qui sont dans le besoin au camp bénéficient d'une aide humanitaire, sans discrimination et dans le respect des principes humanitaires. Cela inclut une assistance aux ressortissants étrangers dans la partie annexe du camp. Toutefois, l'accès à l'annexe reste limité, en particulier pour les partenaires chargés des questions de santé, de nutrition et de protection, qui ont besoin d'être présents en permanence à l'intérieur de l'annexe pour fournir des soins et services sans interruption.

L'ONU continue également de plaider auprès des autorités syriennes pour que Damas déploie des

effectifs de renfort afin d'appuyer les équipes actives dans le nord-est de la Syrie, en intervention permanente maintenant depuis de nombreux mois pour répondre aux crises successives.

Plus au sud, dans le gouvernorat de Deïr el-Zor, environ 150 000 personnes vivant dans sept villages situés entre Hajin et Soussé, à l'est de l'Euphrate, ont un besoin urgent d'aide humanitaire. Les autorités syriennes ont récemment approuvé le déploiement d'un convoi interinstitutions dans la zone pour acheminer de l'aide à quelque 50 000 personnes dans un premier temps. Hormis le convoi du Croissant-Rouge arabe syrien déployé cette année, ce serait le premier convoi interinstitutions à accéder à la zone. Les préparatifs se poursuivent en vue de procéder aux évaluations nécessaires, d'obtenir les garanties de sécurité pertinentes et de mettre la dernière main aux dispositions logistiques avant que le convoi puisse être lancé prochainement.

Mon troisième et dernier point porte sur Roukban. Les membres du Conseil le savent peut-être, plus de 7 000 personnes ont quitté le site ces dernières semaines, dont près de 2 000 pas plus tard qu'hier. Les personnes qui sont déjà parties ont elles-mêmes organisé leur transport jusqu'à la zone frontalière de 55 kilomètres, d'où des véhicules tant privés que gouvernementaux les ont conduites vers quatre foyer collectifs dans le gouvernorat de Homs. Nombre d'entre elles quittent assez rapidement les abris pour se rendre chez des proches dans les villes de l'est du gouvernorat de Homs. Certaines – des hommes pour la plupart – restent plus longtemps dans les abris, pour mettre leur statut en règle auprès des autorités.

Nos collègues à Damas ont réaffirmé que l'ONU était prête à s'impliquer directement pour veiller à ce que les normes fondamentales de protection soient respectées et que les départs soient librement consentis et décidés en connaissance de cause, et qu'ils se déroulent dans la sécurité et la dignité. Aujourd'hui, nos équipes ont eu accès aux foyers pour la première fois. L'ONU est prête à s'engager davantage, mais nous devons être pleinement mobilisés, du début à la fin. Nous continuons de plaider en faveur d'un accès intégral, sans entrave et continu aux foyers, ainsi qu'aux zones d'origine et de destination et aux personnes en chemin, afin de pouvoir appuyer comme il convient les besoins humanitaires des personnes quittant Roukban.

Tandis que des efforts sont en cours pour trouver des solutions durables – fondées sur les besoins, les droits, la sécurité et la dignité des personnes à Roukban

et nécessitant leur choix éclairé et volontaire –, il est tout aussi nécessaire que ceux qui restent à Roukban bénéficient d'une aide plus importante et soutenue. Les vivres, médicaments et autres articles de première nécessité distribués en février sont presque épuisés. L'ONU a demandé une autorisation d'accès pour acheminer une assistance vitale, mais les autorités l'ont informée lundi qu'un tel convoi ne serait pas possible. Les gens sont épuisés. On recense désormais plus d'une douzaine d'enfants qui seraient morts dans le camp du fait de causes évitables depuis janvier. Le déploiement d'un troisième convoi humanitaire à Roukban reste urgent si nous voulons éviter que d'autres enfants innocents ne meurent.

Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, le peuple syrien a subi toute une litanie d'horreurs. Parmi les personnes qui ont le plus souffert – et qui souffrent encore aujourd'hui – figurent les personnes handicapées. Celles qui étaient handicapées avant le début de la crise sont souvent confrontées à des défis accrus, et de nombreuses autres sont devenues handicapées, les civils ayant été lourdement touchés par des années de conflit, et beaucoup notamment ont été blessés par des restes explosifs de guerre.

Dans de tels contextes, les personnes handicapées sont souvent en situation d'exclusion et de grande vulnérabilité. Beaucoup n'ont pas accès aux soins de santé ou à l'éducation et éprouvent des difficultés à satisfaire leurs besoins fondamentaux. Elles sont également confrontées à des difficultés psychosociales et de protection spécifiques, notamment à un risque accru de violence et de maltraitance. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir et protéger les personnes handicapées et pour nous assurer que leurs besoins spécifiques et divers soient pris en compte, y compris en veillant à l'accessibilité des activités et services, à la formation du personnel et à la collecte de données ventilées.

Nous – et j'inclus ici le rôle important du Bureau de la coordination des affaires humanitaires – devons faire davantage pour intégrer les personnes handicapées dans notre travail, en veillant à ce qu'elles, et les organisations qui les représentent, participent activement à toutes les étapes des processus de planification et de décision. Nujeen Mustapha, que j'ai eu le plaisir de rencontrer hier, prendra la parole dans un instant. Elle est une incroyable défenseuse des intérêts des personnes handicapées non seulement en Syrie, mais de toutes les personnes handicapées en situation de conflit, des femmes et des

jeunes. Elle milite pour une action humanitaire sans exclusive, et elle porte avec elle un message important qu'il nous sera bénéfique d'entendre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Mueller de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mustapha.

M^{me} Mustapha (*parle en anglais*) : Je m'appelle Nujeen Mustapha. Je suis une jeune Kurde de 20 ans originaire d'Alep, en Syrie. J'ai une infirmité motrice d'origine cérébrale, et je me déplace en fauteuil roulant. C'est un privilège que de faire part au Conseil de sécurité aujourd'hui de mes éclairages sur la situation humanitaire des personnes handicapées en Syrie.

Je commencerai par une question. Être une personne handicapée en Syrie, qu'est-ce que cela signifie? Pour moi, cela voulait dire que je ne pouvais pas aller à l'école, sortir avec des amis ou aller au cinéma. C'était un peu comme être assignée à résidence. Avoir un handicap en Syrie, c'est être caché et se heurter à la discrimination, et cela signifie que les gens ont pitié de vous. Mais j'ai eu de la chance. Ma famille m'a beaucoup soutenue et je ne ressentais aucune crainte, du moins jusqu'à ce que la guerre éclate. Je me suis alors vite rendu compte que le principal obstacle à la sécurité de ma famille, c'était moi. Nous vivions dans un grand immeuble sans ascenseur. S'il nous fallait évacuer, il faudrait que quelqu'un me porte pour descendre les cinq étages.

Pendant des semaines, j'ai entendu des hélicoptères militaires bourdonner au-dessus de notre quartier, prêts à larguer des bombes à tout moment. Ma mère me portait jusqu'à la salle de bain et restait avec moi jusqu'à ce que les bombes soient passées. Tous les jours, on nous annonçait que des membres de notre famille ou des amis avaient été tués. Tous les jours, des immeubles de notre quartier étaient bombardés et des gens étaient pris au piège dans les décombres. Tous les jours, je craignais qu'à cause de moi, ma famille trouverait la sécurité une ou deux secondes trop tard. Mon frère nous avait même surnommés les « morts-vivants ». Il a fallu attendre le bombardement d'un enterrement, en juin 2015, dans lequel certains de mes proches sont morts, pour que notre famille soit convaincue qu'il nous fallait fuir notre foyer et quitter notre maison et tout ce que nous connaissions.

En Syrie, je n'avais pas de fauteuil roulant; mes frères et sœurs ont donc dû me porter pour quitter le pays. Mais de nombreuses personnes handicapées ne peuvent pas compter sur leur famille pour les aider à

gagner un lieu sûr, souvent parce que les membres de leur famille ont été tués ou sont déjà partis. Être une femme, et handicapée de surcroît, rend les choses doublement difficiles. Par exemple, un homme peut demander à un de ses amis de l'aider, mais dans une société comme la nôtre, une femme ne peut pas le faire. Elle ne peut tout simplement pas demander à un de ses amis de la porter si c'est un homme.

Si vivre dans un pays en guerre est épouvantable pour quiconque, ça l'est encore davantage pour une personne handicapée. Le système de soutien sur lequel comptent les personnes handicapées s'effondre dans les situations de conflit, les exposant ainsi à un risque plus élevé de violence et rendant difficile l'accès à l'aide, surtout si ce sont des femmes.

De nombreuses personnes handicapées ont trouvé différentes astuces pour faire face aux difficultés de la vie quotidienne. Par exemple, j'étais indépendante chez moi à Alep. Je pouvais aller facilement au lit ou me rendre aux toilettes, parvenant à gravir les deux marches sans difficulté et sans l'aide de personne. Une personne non voyante peut se débrouiller dans son propre environnement, mais est-ce que les membres du Conseil ont une idée de ce que c'est pour elle que de naviguer entre les débris et les gravats qui jonchent son chemin vers la sécurité? Une personne sourde peut ne pas se rendre compte qu'il y a des tirs et que l'alerte est donnée pour évacuer et peut donc se retrouver en danger. Quand on est handicapé mental ou physique, laisser derrière soit ce qui est familier peut être très déroutant et source d'angoisse profonde.

Tout bien considéré, le fait est qu'on court de plus grands risques juste parce qu'on est handicapé. C'est pourquoi il est si important et si encourageant que les membres du Conseil de sécurité aient pris le temps d'écouter le point de vue d'une jeune femme handicapée de Syrie. Mais il ne s'agit pas seulement de mon histoire – il s'agit du vécu de milliers de Syriens handicapés qui ont du mal à survivre du fait de la rareté des services qui fonctionnent encore dans le pays, du manque d'accessibilité et de la menace constante de la violence, en particulier à l'égard des femmes et des filles. Si l'on devient handicapé à cause du conflit – selon l'UNICEF, il y a 1,5 million d'handicapés vivant encore en Syrie –, on est sujet à la stigmatisation et à l'exclusion au sein de sa propre communauté et on se retrouve subitement seul à gérer son handicap.

Je voudrais que les membres du Conseil de sécurité comprennent trois choses.

Premièrement, la crise en Syrie a un effet disproportionné sur les personnes handicapées. L'utilisation des mines terrestres et des bombes à sous-munitions a eu des conséquences humaines désastreuses. Des milliers de Syriens ont été mutilés par ces armes terribles, qui sont à juste titre interdites par la plupart des gouvernements à cause des dommages considérables qu'elles infligent aux civils. Le conflit a eu un impact psychologique significatif aussi. Même dans mon cas, je continue de sursauter quand j'entends du bruit, souvenir des heures que j'ai passées cachée dans la salle de bains.

À Edleb actuellement, il y a plus de 175 000 personnes handicapées, dont beaucoup du fait du conflit. Les habitants craignent une offensive militaire parce qu'elle peut causer un grand nombre de pertes civiles, Edleb étant une ville densément peuplée. Le Conseil ne peut pas permettre qu'Edleb soit un autre Alep, avec des centaines de milliers de personnes forcées de fuir. La moitié des personnes qui vivent à Edleb ont déjà été déplacées par la guerre, comme ma famille, sauf que, cette fois-ci, elles n'ont pas où aller.

Tous les programmes humanitaires – dont beaucoup sont financés par les gouvernements représentés autour de cette table – doivent inclure des programmes spécifiques pour atteindre les personnes handicapées afin de que ces dernières puissent avoir accès à des choses comme des services de santé, des dispositifs d'assistance et un soutien psychologique, qui sont essentiels pour qu'elles sentent qu'elles sont partie de leurs communautés et qu'elles retrouvent un semblant de vie normale.

Deuxièmement, il semble qu'on ne pense au bien-être des personnes handicapées, comme celui des femmes et des filles, qu'après coup. L'intervention humanitaire en Syrie et dans les pays voisins ignore largement les besoins des personnes handicapées. Des organisations indépendantes comme Human Rights Watch ont fourni des preuves que les personnes handicapées ne peuvent pas encore avoir accès aux services de base tels que l'assainissement, les soins de santé et l'éducation – quelque chose dont j'ai moi-même fait l'expérience lorsque j'ai fui. En route vers l'Allemagne, je n'ai pas trouvé beaucoup de toilettes accessibles – et cela est particulièrement difficile pour une femme.

Il y a très peu de données sur le nombre de personnes handicapées vivant en Syrie ou qui ont fui vers les pays voisins, et sur leurs besoins. Et sans ces données, les programmes et les politiques ne peuvent tout simplement pas répondre à nos besoins. Nous sommes

invisibles. Si déjà en temps de paix les personnes handicapées sont oubliées, que pensent les membres du Conseil qu'elles peuvent espérer en temps de guerre? Mais cela n'est pas nécessairement juste. La communauté internationale doit nous compter, parce que nous comptons aussi. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales humanitaires doivent recueillir systématiquement des données ventilées par handicap, âge et sexe, et surveiller et recenser les personnes handicapées, afin que les membres du Conseil puissent comprendre tout l'effet qu'a le conflit sur nous. Autrement, nous continuerons de rester invisibles.

Le Conseil de sécurité a pour tâche de protéger tous les civils, y compris les personnes handicapées. « Ne laisser personne de côté » ne doit pas être de vaines paroles que les membres prononcent.

Troisièmement, les personnes handicapées sont une ressource, non un fardeau. Nous savons mieux que personne quels sont les risques que nous courrons et ce que nous voulons. Alors, qu'on nous demande ce que nous pensons, qu'on nous associe à la planification de l'aide, et qu'on se rapproche de nous pour connaître les difficultés que nous rencontrons – rien ne doit se faire pour nous sans nous. Cela signifie garantir la participation et la représentation effectives des personnes handicapées, y compris les femmes et des organisations de personnes handicapées, dans tous les domaines d'action du Conseil de sécurité. Je suis peut-être la première personne handicapée à prendre la parole devant le Conseil, et j'espère que je ne serais pas la dernière.

La présente séance ne doit pas être une réunion où l'on fait de grandes déclarations, puis l'on passe au point de l'ordre du jour suivant. Les membres du Conseil peuvent et doivent faire plus pour que les personnes handicapées soient incluses dans tous les aspects de leur travail. Nous ne pouvons attendre plus longtemps. Je comprends qu'il y a de nombreuses priorités concurrentes dans ce conflit et dans la réponse à celui-ci, mais le Conseil se doit de répondre aux besoins des personnes handicapées, en particulier les femmes. Ce n'est pas une faveur. Ce n'est pas de la charité. C'est notre droit.

Je suis très reconnaissante de l'occasion qui m'a été donnée de faire un exposé au Conseil aujourd'hui. Mon vœu est que les personnes handicapées, les femmes et les filles en particulier, puissent un jour vivre dans un monde qui nous protège, nous respecte et nous apprécie à notre juste valeur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Mustapha de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration au nom des trois corédacteurs : la Belgique, l'Allemagne et le Koweït. Je voudrais remercier la Sous-Secrétaire générale Ursula Mueller pour son exposé très utile sur la situation humanitaire en Syrie. Nous exprimons notre sincère gratitude et notre profond respect à tout le personnel humanitaire et médical qui travaille dans toute la Syrie, dans la région et au Siège pour les efforts inlassables qu'il déploie afin de soulager les souffrances du peuple syrien.

Je saisis également cette occasion pour remercier M^{me} Nujeen Mustafa d'avoir partagé son histoire avec nous. Son optimisme et son courage face aux défis qu'elle a rencontrés sont une source d'inspiration, et elle a rappelé au Conseil de sécurité les difficultés auxquelles se heurtent les jeunes réfugiés, en particulier ceux qui sont handicapés. Il importe que le Conseil ne perde pas de vue les personnes qui vivent en période de conflit. C'est pourquoi il était important que M^{me} Nujeen Mustafa puisse être parmi nous aujourd'hui pour nous faire part de son expérience. Je tiens à lui assurer qu'elle ne sera jamais invisible aux yeux du Conseil et de l'État du Koweït.

Nujeen fait partie des millions de civils syriens à avoir été touchés par le conflit, qui entre dans sa neuvième année. C'est un des pires conflits de notre époque. La situation humanitaire en Syrie reste aujourd'hui catastrophique : près de 12 millions de personnes ont besoin d'une assistance et d'une protection humanitaires. Comme l'a indiqué la Sous-Secrétaire générale Ursula Mueller il y a quelques instants, des tendances inquiétantes ont été observées ces derniers mois sur le plan humanitaire.

Nous sommes profondément préoccupés par la récente recrudescence des bombardements aériens et des tirs d'artillerie dans le nord-ouest de la Syrie, qui ont touché la population civile et provoqué le déplacement de plus de 100 000 personnes depuis février. Cette escalade contribue à détériorer la situation humanitaire, qui est déjà catastrophique dans la zone de désescalade du nord-ouest. Nombre de civils ont également été tués ou blessés dans le nord-est de la Syrie. Nous condamnons fermement les pertes en vies civiles résultant de l'escalade récente de la violence, et

rappelons à toutes les parties qu'elles ont l'obligation de protéger les civils et les infrastructures civiles en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous rappelons les résolutions 2286 (2016) et 2427 (2018), qui condamnent les attaques perpétrées contre les hôpitaux et les écoles, respectivement. Les atteintes commises contre les civils en temps de conflit constituent une violation claire et incontestable du droit international humanitaire, et demeurent totalement inacceptables.

La lutte contre le terrorisme ne doit pas entraver l'action humanitaire fondée sur des principes. Nous réitérons notre appel en faveur de l'application durable du mémorandum d'accord russo-turc à Edleb. Nous réitérons également notre appel à la cessation des hostilités dans tout le pays, conformément à la résolution 2401 (2018).

La situation dans le camp de Hol est extrêmement préoccupante. La population du camp a augmenté rapidement, passant d'environ 10 000 personnes en décembre à plus de 70 000 ce mois-ci. Quatre-vingt-douze pour cent des habitants du camp sont des femmes et des enfants, dont beaucoup ont été exposés à des violences et à des traumatismes sous le joug de Daech, et vivent maintenant dans des conditions où ils se heurtent à toute une série de problèmes de protection. Il faut répondre de toute urgence aux besoins particuliers des plus vulnérables, notamment les personnes âgées et les personnes handicapées. Nous appelons toutes les parties au conflit à permettre un accès durable aux personnes déplacées. L'ONU et ses partenaires doivent être en mesure d'apporter une aide humanitaire fondée sur les besoins à toutes les personnes qui en ont besoin, sans retard, ni discrimination, ni obstacles bureaucratiques.

À Roukban, près de 40 000 personnes vivent encore dans le camp. Il est nécessaire de trouver des solutions plus durables pour les habitants du camp, au moyen d'initiatives et d'arrangements collectifs, en coordination avec l'ONU. Nous insistons sur le fait que tous les départs du camp doivent être librement consentis et décidés en connaissance de cause, et doivent se dérouler dans la sécurité et la dignité. Parallèlement, nous plaidons fermement en faveur d'un accès humanitaire permanent à Roukban jusqu'à ce qu'une solution durable soit trouvée. Il s'agit d'une question de la plus haute importance, d'autant plus que l'assistance livrée au camp par le convoi d'aide humanitaire en février est en train de s'épuiser.

À Hajin, on signale des pénuries de produits de première nécessité et un manque de services de base, en particulier de services de santé et d'accès à une eau non polluée et sans risque sanitaire. Par ailleurs, les engins non explosés sont très répandus dans la région, ce qui menace sérieusement la protection des civils. L'accès à Hajin doit être prioritaire.

Depuis le début du conflit, la Syrie a été le théâtre de certains des crimes les plus graves au regard du droit international. Il faut veiller à ce que ceux qui ont commis des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme répondent de leurs actes. Nous restons déterminés à lutter contre l'impunité. Dans ce contexte, nous renouvelons notre soutien aux travaux du Mécanisme international, impartial et indépendant.

En ce qui concerne les réfugiés, nous voudrions réaffirmer que tous les retours doivent être librement consentis et s'effectuer dans la sécurité et la dignité. Des mesures telles que la détention arbitraire et l'expropriation, pour n'en citer que quelques-unes, entravent tous les efforts qui permettraient aux Syriens de rentrer chez eux. Nous rejetons également les tentatives de changer la composition démographique de la Syrie.

Un mois après le succès de la troisième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, nous réaffirmons, en tant que rédacteurs, notre engagement à honorer les promesses que nous avons faites durant la Conférence s'agissant de financer l'intervention humanitaire en Syrie. Nous prions tous les donateurs de décaisser dès que possible les fonds.

Enfin, les rédacteurs voudraient souligner l'importance que toutes les parties au conflit garantissent l'accès humanitaire dans toute la Syrie, y compris dans les zones où le contrôle a changé. L'accès humanitaire doit être assuré de manière inconditionnelle, sûre, opportune, libre et durable. Nous rappelons à toutes les parties au conflit la résolution 2449 (2018) sur l'accès humanitaire et l'aide transfrontières, adoptée il y a plus de quatre mois, qui exhorte toutes les parties à garantir qu'une aide humanitaire plus efficace et respectueuse des principes établis sera fournie durablement à la Syrie en 2019. Il est grand temps que toutes les parties au conflit s'acquittent de cette obligation, et redoublent d'efforts pour garantir un accès durable et efficace à toutes les personnes dans le besoin sur l'ensemble du territoire syrien.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au cours de la réunion organisée selon la formule Arria sur la situation des personnes handicapées en temps de conflit armé, tenue en décembre 2018, les États-Unis s'étaient engagés à aborder plus régulièrement la question des personnes handicapées au Conseil de sécurité. Nous nous félicitons vivement que le Conseil se penche sur cette question aujourd'hui. Nous tenons à remercier M^{me} Mustafa d'avoir partagé son histoire et ses vues, et d'avoir fait en sorte que les Syriens souffrant d'un handicap ne soient jamais invisibles aux yeux du Conseil. Pour leur part, les États-Unis continueront de défendre les besoins des personnes handicapées au moment de planifier, de coordonner et de mettre en œuvre l'aide humanitaire en Syrie et ailleurs.

De nombreux rapports de l'ONU décrivent en détail le recours systémique et barbare du régime d'Assad à la détention arbitraire contre des centaines de milliers de civils syriens. Les États-Unis continueront d'œuvrer pour que le principe de responsabilité soit respecté et pour que justice soit faite aux personnes détenues arbitrairement ou illégalement et aux personnes disparues en Syrie. Cela sera nécessaire à mesure que la transition politique en Syrie progressera sous l'égide de l'Envoyé spécial Pedersen, conformément à la résolution 2254 (2015).

Les États-Unis appuient fermement l'envoi d'un troisième convoi humanitaire dirigé par l'ONU au camp de personnes déplacées de Roukban. Malheureusement, comme nous l'avons entendu, le régime d'Assad a rejeté la demande de l'ONU. Nous croyons comprendre également que le trafic commercial dans le camp est bloqué. Il est inacceptable d'affamer les habitants de Roukban pour qu'ils se soumettent. Les États-Unis condamnent toute tentative visant à empêcher l'ONU de livrer l'aide humanitaire. Alors que les habitants de Roukban se préparent pour le mois sacré du ramadan, nous demandons à Moscou de veiller à ce que Damas accepte de fournir immédiatement une aide humanitaire à Roukban, et cesse de bloquer le trafic commercial dans le camp.

Les récentes discussions au sein de la communauté humanitaire et dans la presse ont une fois de plus mis en lumière la question de l'assistance transfrontières. Les livraisons transfrontières restent une bouée de sauvetage indispensable pour plus de 11 millions de personnes en Syrie. Le Conseil de sécurité doit rester uni dans son appui à la pleine mise en œuvre du mécanisme humanitaire transfrontières autorisé par la résolution

2449 (2018) en décembre 2018. Les États-Unis sont profondément préoccupés par les récentes tentatives de la Russie et de la Chine, à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, de politiser et de remettre en question l'approbation unanime du Conseil de sécurité de ces opérations humanitaires transfrontières en proposant de réduire les coûts opérationnels du mécanisme. Ces tentatives sont incompatibles avec le caractère vital de l'assistance humanitaire transfrontières que fournit l'ONU au peuple syrien.

Les États-Unis demandent à tous les membres du Conseil, ainsi qu'à leurs partenaires régionaux, de veiller à ce que l'ONU dispose de la capacité opérationnelle nécessaire pour acheminer l'aide transfrontières par tous les points de passage convenus, conformément à la résolution 2449 (2018). Personne ne devrait politiser ou essayer de dicter la façon dont l'ONU doit mener ses opérations pour l'acheminement de l'aide transfrontières en Syrie – ni le régime d'Assad, ni la Fédération de Russie, ni personne. Le régime d'Assad continue de donner la priorité à la fourniture d'une assistance humanitaire, y compris l'assistance transfrontières, aux seules zones contrôlées par les forces du régime. Pourtant, même les zones sous le contrôle du régime, tels les provinces de Qouneïtra et de Deraa dans le sud-ouest de la Syrie, sont en difficulté et restent tributaires d'approbations qui sont délibérément retardées par les responsables du régime à Damas. Ces retards dans l'approbation par le régime des demandes d'accès humanitaire de routine soulignent à quel point il est important que les opérations transfrontières se poursuivent sans entrave depuis les quatre points de passage de la frontière, y compris le point de passage de Ramtha en Jordanie, qui constitue une voie directe pour atteindre les centaines de milliers de personnes dans le sud-ouest de la Syrie.

Les États-Unis demeurent attachés aux principes directeurs pour le retour librement consenti, dans la sécurité et la dignité, des personnes déplacées et des réfugiés. Ces personnes ne doivent rentrer que lorsqu'elles l'auront choisi. Elles doivent pouvoir choisir où elles s'installeront. Elles doivent avoir accès aux documents administratifs dont elles ont besoin pour exercer leurs droits légaux. Elles doivent pouvoir récupérer leurs biens et, lorsque cela n'est pas possible, recevoir une indemnisation appropriée, et elles ne devraient pas avoir à craindre d'être victimes de disparitions, de détentions illégales ou de conscription forcée.

Enfin, les États-Unis sont alarmés par la recrudescence ce mois-ci des frappes aériennes russes et

du régime syrien dans la province d'Edleb, qui ont fait des dizaines de morts et déplacé plus de 110 000 personnes. La position des États-Unis au sujet d'Edleb est claire. Le cessez-le-feu négocié par la Russie et la Turquie en septembre 2018 doit être respecté. Toute escalade militaire, y compris l'emploi d'armes chimiques par le régime et ses alliés à Edleb, serait catastrophique pour les millions de personnes qui s'y trouvent et pour la stabilité des voisins de la Syrie et de la région en général.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Nous remercions également M^{me} Mueller de nous avoir donné un aperçu mis à jour de l'assistance fournie dans les différentes régions de la Syrie, ainsi que des principales préoccupations et difficultés sur lesquelles le Conseil doit se concentrer et travailler en concertation afin de pouvoir jouer le rôle important qui est le sien, loin de toute division.

Nous avons été particulièrement touchés aujourd'hui par l'incroyable histoire de la jeune femme présente dans la salle – M^{me} Nujeen Mustapha –, qui démontre une fois de plus l'immense force et toute la résilience des personnes en situation de handicap. Son point de vue nous a à l'évidence tous profondément marqués et nous lui sommes reconnaissants du courage, de la volonté et de la sincérité avec lesquels elle nous a raconté son histoire.

Pour être franc, après le témoignage que Nujeen nous a livré, je crois que personne ici ne peut prétendre ajouter quoi que ce soit de nouveau ou de pénétrant à la discussion. De sa participation à la séance d'aujourd'hui, je retiendrai plusieurs messages forts, notamment le fait que nous ne pouvons vraiment comprendre les drames vécus par une personne qui entreprend le long voyage vers une vie meilleure que lorsque nous en entendons le récit de sa bouche. C'est pourquoi quand nous examinons cette question, nous ne devons jamais perdre de vue ses préoccupations et ses points de vue. Sa participation aujourd'hui vient renforcer la nécessité pour le Conseil de continuer à ouvrir ses portes à des gens comme elle, qui font entendre la voix de ceux qui n'en ont plus et nous rappellent qu'au-delà des statistiques et des chiffres se cachent des millions d'histoires humaines. Ma délégation et moi-même, personnellement, sommes résolument attachés à faire en sorte que l'aspect humain reste au cœur des travaux du Conseil et à œuvrer pour trouver une solution pacifique, crédible, inclusive et

définitive à ce conflit. Cela étant dit, je voudrais très brièvement soulever les points suivants.

Les civils syriens, en particulier les femmes et les filles, continuent de subir les effets du conflit. L'effondrement quasi total des services de base, de l'état de droit et la perte de leurs documents d'identité compromettent leur sécurité et leur accès aux services de santé. Il est donc indispensable d'établir des mécanismes de coordination pour fournir des soins aux femmes syriennes et contribuer ainsi à la santé globale à long terme de l'ensemble de la population.

La République dominicaine est profondément préoccupée par l'intensification des hostilités dans diverses régions du nord du pays, qui ont contraint des centaines de milliers de personnes à quitter leurs foyers et à se réfugier dans des camps. Nous savons que ces déplacements massifs, conjugués aux récentes inondations dans le nord-est et le nord-ouest, posent d'importants problèmes opérationnels et de protection. Nous saluons donc les mesures prises jusqu'ici pour répondre aux besoins de ces personnes, même si nous savons que des défis considérables subsistent. En conséquence, nous appelons les parties à respecter les règles du droit international humanitaire, en particulier en ce qui concerne la protection de la population civile, et à s'abstenir d'attaquer les civils et les infrastructures vitales, comme les hôpitaux et les écoles. Cela vaut également pour les opérations antiterroristes, qui doivent elles aussi respecter et protéger les populations civiles. Les statistiques concernant les pertes résultant de ces affrontements ne sont pas encourageantes.

Nous réitérons notre appel et nous joignons à d'autres pour demander la poursuite du respect de l'accord de cessez-le-feu à Edleb afin de maintenir un accès durable aux millions de personnes qui dépendent de l'assistance humanitaire transfrontières, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous déplorons les récentes attaques aveugles qui ont touché des écoles et des centres de santé dans la région et provoqué le déplacement de milliers de personnes. Il y a deux jours à peine, nous avons appris la mort de trois enfants de la même famille qui s'étaient réfugiés au même endroit pour fuir le bombardement de leur école.

Enfin, nous réaffirmons la nécessité d'un accès sûr, rapide et sans entrave dans toute la Syrie afin d'atteindre les quelque 12 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire. À cet égard, nous exhortons les équipes sur le terrain à continuer de renforcer leurs partenariats avec les entités locales, ainsi

qu'avec les autorités syriennes, afin de faciliter la fourniture d'une assistance conformément aux principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

M. Delattre (France) : Je souhaite d'abord remercier bien vivement M^{me} Ursula Mueller pour sa présentation très éclairante et saluer son travail remarquable, ainsi que celui de ses équipes, pour répondre à l'urgence humanitaire en Syrie. Je tiens également à saluer tout particulièrement la présence parmi nous de Nujeen Mustapha et la remercier très chaleureusement d'avoir fait le voyage pour venir témoigner devant le Conseil. Son courage est une source d'inspiration et d'admiration pour nous tous et son intervention nous rappelle à la fois la nécessité de tenir pleinement compte de la situation des personnes en position de handicap et l'urgence absolue de mettre fin à ces huit années de conflit.

Nous devons plus que jamais rester pleinement mobilisés autour de trois priorités essentielles : la préservation du cessez-le-feu à Edleb, dont Ursula Mueller a parlé; la garantie des accès humanitaires et une solution politique durable en Syrie.

En ce qui concerne la première priorité, c'est-à-dire la préservation du cessez-le-feu à Edleb et le respect des lignes de front à l'échelle du pays, une offensive à Edleb aurait des conséquences humanitaires, migratoires et sécuritaires désastreuses dans toute la région et au-delà. C'est pourquoi nous appelons la Turquie et la Russie à intensifier leurs efforts pour préserver l'accord de cessez-le-feu, conformément aux engagements réitérés lors du sommet quadripartite d'Istanbul. Dans le même temps, nous devons mener une réflexion commune pour apporter une réponse coordonnée à la menace représentée par la présence de groupes terroristes dans cette région. Dans le nord-ouest comme dans le reste du pays, la protection des civils, y compris des personnels humanitaires et médicaux, doit être une priorité absolue pour l'ensemble des parties prenantes. Il est inacceptable que les hôpitaux et les écoles continuent à être la cible d'attaques. On le ne répètera jamais assez : les attaques contre les hôpitaux et les personnels de santé sont constitutives de crimes de guerre et leurs auteurs devront répondre de leurs actes. Dans le nord-est, une intervention militaire, d'où qu'elle vienne, aurait des conséquences humanitaires terribles. L'ensemble des acteurs doit donc impérativement s'en abstenir. Toutes les parties doivent enfin respecter leurs obligations telles qu'elles découlent du droit

international humanitaire. Cet impératif, faut-il le rappeler, n'est pas négociable.

Deuxième priorité, la garantie des accès humanitaires. Je tiens à rappeler ici un chiffre consternant : sur les 338 demandes d'accès formulées auprès du régime syrien durant les mois de février et de mars, seule la moitié a donné lieu à une autorisation. Cela est tout simplement inacceptable. Nous en appelons une fois encore aux acteurs ayant de l'influence sur le régime pour qu'ils garantissent un accès humanitaire immédiat, sûr, complet, sans entrave et durable sur l'ensemble du territoire syrien, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et au droit international humanitaire. Dans un tel contexte, l'architecture humanitaire « Whole of Syria » mise en place par les Nations Unies pour répondre aux besoins des Syriens les plus vulnérables est plus que jamais pertinente et doit être conservée.

Il est indispensable notamment qu'un nouveau convoi d'aide puisse être déployé immédiatement dans le camp de Roukban. Nous devons également veiller à ce que le retour des déplacés de Roukban soit volontaire, sûr et digne, dans le respect du droit international humanitaire et en étroite coordination avec les Nations Unies. Il est impératif par ailleurs d'accroître la réponse humanitaire dans le nord-est pour faire face à l'afflux de personnes déplacées. La France continuera à prendre toute sa part à cet effort. Elle a débloqué des financements d'urgence pour soutenir la réponse humanitaire dans cette région. Nous devons également tout faire pour qu'un accès humanitaire sûr et sans entraves au camp el-Hol soit pleinement garanti.

Troisième priorité enfin, le lancement d'un processus politique durable sous l'égide des Nations Unies, à Genève. Nous continuerons à soutenir la mise en place d'une solution politique sur la base de tous les éléments de la résolution 2254 (2015) et du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et à appuyer résolument les efforts en ce sens de l'Envoyé spécial. La commission constitutionnelle, pour autant qu'un accord équilibré sur sa composition et ses règles de fonctionnement soit trouvé, doit contribuer à la mise en place d'une telle solution. Il reviendra donc à Geir Pedersen de nous dire, le moment venu, si tel est le cas. Seule la mise en place d'un processus politique crédible rendra possible le retour des réfugiés en Syrie, qui doit s'effectuer dans des conditions sûres et dignes et sous l'égide des Nations Unies. Le faible nombre de retours en Syrie montre sans ambiguïté que les conditions – en premier lieu politiques

et sécuritaires – d'un tel retour ne sont pas réunies aujourd'hui. Il est primordial que les Nations Unies puissent avoir un accès libre au territoire syrien pour assurer le suivi de ces retours en toute transparence.

Après toutes ces années d'échec du Conseil de sécurité en Syrie, ce serait une nouvelle et lourde faute morale et politique de tourner la page aujourd'hui et de regarder ailleurs, par lassitude ou par lâcheté. D'abord parce que ce serait une grave erreur de jugement de considérer que la tragédie syrienne est derrière nous, ensuite parce que notre conviction est qu'il existe aujourd'hui, pour la première fois peut-être depuis huit ans, une étroite mais réelle fenêtre d'opportunité pour mettre un terme au conflit. C'est dire le rôle que nous avons collectivement, nous les membres du Conseil de sécurité, sur ce sujet existentiel pour les Nations Unies.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Ursula Mueller, de son exposé. Nous saluons le travail accompli avec dévouement et courage par les travailleurs humanitaires en Syrie et dans d'autres zones de conflit. Nous remercions également M^{me} Nujeen Mustapha de nous avoir raconté son histoire, à la fois tragique et héroïque, qui nous incite à redoubler d'efforts pour trouver une solution à la crise syrienne.

Nous constatons que la situation s'est considérablement stabilisée en Syrie. Il y a eu de véritables avancées en matière de lutte contre le terrorisme et le niveau de violence a baissé, surtout dans les zones contrôlées par le Gouvernement légitime. Néanmoins, la situation dans le pays demeure complexe et nécessite plus que jamais un appui coordonné de la part de la communauté internationale afin de consolider les progrès réalisés et de créer les conditions nécessaires pour continuer à normaliser la situation.

Il est possible de réaliser de nouveaux progrès importants, mais pour ce faire, il faut mettre fin à la politisation de la question humanitaire et aux politiques de deux poids, deux mesures dans l'évaluation des événements en République arabe syrienne. Le moment est venu de revoir les approches obsolètes, qui ont été dépassées depuis longtemps par l'évolution de la situation en Syrie, et de mettre fin aux tentatives persistantes de blâmer Damas pour tout et d'entraver le processus de normalisation de la situation en Syrie et dans les environs, notamment sa réintégration dans la famille arabe. La fin rapide de l'occupation illégale d'un certain nombre de territoires syriens, notamment dans le nord-est et dans la région de Tanf, ainsi qu'un véritable effort commun

pour contrer la menace terroriste persistante, qui - fait particulièrement inquiétant - commence à déborder largement la région, contribueraient à consolider la paix et la stabilité dans le pays.

Une fois de plus, nous voudrions appeler l'attention sur les effets néfastes et préjudiciables des sanctions unilatérales. Elles ne font qu'aggraver la situation humanitaire en Syrie et dans d'autres États, en portant préjudice aux populations civiles, en compromettant le fonctionnement normal des services médicaux et sociaux syriens et en faisant obstacle à un approvisionnement fiable en carburant, indispensable à la population. Nous exhortons tous les acteurs à conjuguer leurs efforts pour reconstruire les infrastructures détruites et pour rétablir une vie normale dans les zones qui ont été stabilisées. Avec l'aide de la Russie et d'autres partenaires, le Gouvernement syrien prend des mesures actives dans ce sens. Des maisons sont en cours de construction et des infrastructures civiles, des hôpitaux et des routes sont en cours de réparation. Depuis juillet 2018, sur le territoire syrien, environ 900 établissements d'enseignement et 200 établissements médicaux ont été reconstruits, nombre de ponts routiers et plus de 1 000 kilomètres de routes ont été réparés, environ 1 000 kilomètres de lignes électriques ont été posées et 140 installations d'approvisionnement en eau, 180 boulangeries, 631 centrales électriques et plus de 14 000 installations industrielles ont été mis en service. Des milliers d'hectares ont été déminés.

Nous nous félicitons de l'intensification des relations économiques entre la Syrie et ses voisins arabes. Le rétablissement des liens détruits par le conflit est un processus naturel et objectif, et la politique de bon voisinage est la clef du renforcement de la sécurité et de la stabilité dans toute la région.

En dépit de difficultés bien réelles, le processus de retour des réfugiés syriens continue d'être caractérisé par une dynamique positive et soutenue. Environ 1 000 personnes retournent chaque jour en Syrie. Plus de 190 000 ressortissants syriens sont rentrés dans leur pays d'origine depuis juillet l'an dernier. Nous constatons également une évolution positive en ce qui concerne le retour des déplacés dans les foyers qu'ils avaient fui. Le Gouvernement syrien s'emploie activement à améliorer l'efficacité du processus de retour et à fournir les garanties nécessaires. Dans les 413 localités ayant le moins souffert des activités militaires, des centres ont été ouverts pour accueillir et reloger plus de 1,5 million de personnes. Le comité syrien chargé de coordonner le

retour des réfugiés met actuellement en œuvre diverses mesures socioéconomiques.

En revanche, nous constatons des tendances très différentes, négatives même, dans les zones qui ne sont pas sous le contrôle de Damas. Nous partageons les préoccupations que suscite la situation humanitaire désastreuse dans le camp temporaire de Hol, situation qui continue de se détériorer rapidement malgré les efforts des organisations humanitaires internationales. Conçu pour 40 000 personnes, ce camp est à présent aux prises avec deux fois plus de gens. Ils vivent dans des conditions intolérables et beaucoup d'entre eux, des femmes et des enfants pour la plupart, ont vécu des épreuves traumatisantes, comme nous l'ont relaté les exposés aujourd'hui. Il y a peu de temps encore, ils vivaient sous contrôle terroriste et ont été contraints de fuir les frappes aériennes et terrestres aveugles durant les opérations antiterroristes menées dans les zones de Hajin et de Baghouz.

Nous pensons qu'il est vital de poursuivre le travail coordonné de réinstallation des résidents du camp de Roukban. Ce n'est qu'ainsi que le problème pourra être réglé, d'autant que la quasi-totalité des personnes qui y sont accueillies ont dit vouloir quitter la région de Tanf. Depuis février, conformément aux souhaits qu'elles avaient exprimés, quelque 7 000 personnes ont été transférées vers des zones sous contrôle gouvernemental. À ce rythme, 60 % voire 70 % des résidents du camp pourraient en partir en l'espace de deux semaines. Les autorités syriennes garantissent des conditions de vie décentes aux citoyens qui reviennent de Roukban. Tous ceux qui ont quitté le camp ont reçu une assistance médicale, ainsi que des produits de première nécessité et de la nourriture. Les problèmes liés à la récupération des documents et à la recherche d'emploi sont également en cours de résolution, et l'on ne doit pas passer sous silence ces mesures et leurs aspects positifs.

Toutefois, la situation à Roukban reste difficile. Les militants du groupe armé illégal Maghawir al-Thawra, qui contrôlent le camp, font quotidiennement subir des violences à ses habitants, bloquent le processus de retour et tentent même d'imposer leurs propres objectifs. Nous pensons que la participation des États-Unis aux réunions mixtes de coordination sur Roukban, organisées à l'initiative de la Russie à l'intention des représentants de la Russie, de la Syrie et de divers organismes des Nations Unies, contribuerait à régler très rapidement le problème de Roukban et permettrait de franchir une étape très concrète sur la voie de la normalisation

des conditions de vie des civils, notamment des personnes handicapées.

La situation à Edleb reste instable. Les anciens militants du Front el-Nosra qui se sont convertis en groupe Hay'at Tahrir el-Cham continuent d'attaquer les positions du Gouvernement. Ils frappent sans discrimination, y compris sur les infrastructures civiles, et des civils innocents meurent. L'organisation pseudo-humanitaire des Casques blancs continue de préparer de nouvelles provocations aux fins d'accuser les autorités légitimes d'utiliser des substances toxiques. Nous voyons bien ce qui se passe et nous ne savons pas combien de temps le statu quo pourra continuer à Edleb. Il n'est absolument pas tenable, et il est dangereux pour la Syrie et la région. Nous continuons de travailler avec nos partenaires turcs pour élaborer une solution durable à ce problème. Nous discutons nos mesures conjointes sur le volet syrien au cours de consultations régulières entre la Russie et la Turquie.

Si nous voulons faire en sorte que l'évolution positive de la situation en Syrie se pérennise, nous devons poursuivre un travail consolidé sur le front politique, à l'appui des efforts de l'Envoyé spécial Pedersen, notamment en ce qui concerne la mise en place de la commission constitutionnelle, le plus rapidement possible, et c'est précisément ce à quoi s'emploie la troïka du processus d'Astana. Leur douzième réunion se tiendra à Nour-Soultan les 25 et 26 avril, et les autorités kazakhes fournissent leur assistance, notamment en matière organisationnelle, à cette manifestation. Nous pensons que cette réunion apportera une nouvelle contribution importante au règlement syrien, et nous tenons à souligner qu'elle a été précédée d'un travail intense. Les représentants russes ont tenu une série de consultations avec toutes les principales parties prenantes, Gouvernement syrien et opposition en premier lieu. Il est important de noter que la huitième réunion du Groupe de travail sur la libération de personnes détenues ou enlevées et la restitution des corps, ainsi que l'identification des personnes disparues aura lieu en marge de cette manifestation. Il convient de signaler que, ces derniers jours, grâce aux efforts du Groupe, un échange de prisonniers a eu lieu entre le Gouvernement syrien et des groupes armés illégaux agissant dans la région de la ville de Bab.

Encore une fois, nous exhortons tous nos collègues à agir dans l'intérêt des Syriens et non au profit de plans géopolitiques qui ont déjà déstabilisé plusieurs pays au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et détruit leurs institutions étatiques. Ensemble, nous pouvons mettre

fin aux tendances destructrices à l'œuvre en Syrie et dans l'ensemble de la région. Nous sommes prêts à coopérer et sommes ouverts aux initiatives sérieuses et réalisables. Les réalités de la région exigent que nous unissions nos forces.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et remercions la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Mueller, de son exposé très complet. Nous apprécions le travail excellent et souvent héroïque de son équipe sur le terrain. Nous sommes également reconnaissants à M^{me} Nujeen Mustapha de son témoignage émouvant, qui nous a rappelés à notre obligation de mettre fin aux souffrances des civils en Syrie, en particulier les plus vulnérables.

Le Pérou est profondément attristé par la situation humanitaire en Syrie. Le conflit continue de faire de nombreuses victimes et d'entraîner le déplacement de dizaines de milliers de personnes supplémentaires. En particulier, nous ne pouvons que déplorer que diverses zones du nord-ouest du pays, notamment Edleb, soient en proie à une escalade de la violence due à la prise de contrôle de la région par des organisations terroristes et à des interventions militaires qui ne tiennent aucun compte des principes les plus fondamentaux du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Nous déplorons les attaques signalées contre les infrastructures civiles, notamment les écoles et les centres médicaux, ainsi que les détentions arbitraires et les enlèvements. Dans ce contexte, nous considérons comme extrêmement importants les efforts de la Turquie et la Fédération de Russie pour déployer des patrouilles conjointes visant à faire appliquer l'intégralité de l'accord signé en septembre dernier et empêcher ainsi qu'Edleb ne devienne le théâtre d'une tragédie humanitaire encore plus grave.

Nous tenons également à souligner qu'il faut faciliter la fourniture d'une assistance ininterrompue à la population civile déplacée à Roukban, tout en veillant à ce que ceux qui ont pris ou prendront la décision de quitter le camp le fassent dans le cadre de paramètres internationalement reconnus et avec l'accompagnement et l'assistance de l'ONU. Nous insistons également sur l'urgence de continuer à répondre aux besoins croissants des déplacés dans le camp de Hol, qui ont dû fuir l'enfer des affrontements avec le reliquat de l'État islamique d'Iraq et du Levant. Nous saluons et appuyons le travail accompli par l'ONU et d'autres organismes pour leur venir en aide dans une situation aussi critique, de même

que leurs efforts pour aider les personnes touchées par les inondations dévastatrices de ces dernières semaines.

D'autre part, nous considérons qu'il est indispensable que, durant la réunion qui aura lieu cette semaine à Nour-Soultan, de nouvelles avancées soient enregistrées sur la question de l'identification des personnes disparues, la remise des dépouilles et la libération des détenus, et sur celle des personnes portées disparues, et que cela génère un climat de détente. Nous soulignons aussi la nécessité de continuer de mobiliser la communauté internationale en faveur du déminage humanitaire et de l'enlèvement des engins explosifs improvisés en Syrie, qui continuent de faire des ravages parmi la population. C'est pourquoi nous nous félicitons du récent lancement du projet d'appui au déminage humanitaire en Syrie et des généreuses contributions financières du Japon qui l'ont rendu possible.

Pour terminer, je voudrais souligner l'importance d'une cessation permanente des hostilités afin de commencer à surmonter les souffrances de la population syrienne causées par ce conflit prolongé. La résolution 2254 (2015) et le Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe) doivent guider ces efforts.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Ursula Mueller, de son exposé, et M^{me} Nujeen Mustapha d'être présente parmi nous ici et de partager avec nous ses histoires. Nous saluons son optimisme et ses efforts importants de plaidoyer en faveur des réfugiés et des personnes handicapées. Je suis tout aussi convaincu que nombre de mes collègues qui ont pris la parole avant moi qu'elle fait preuve d'un grand courage. Qu'elle soit rassurée que son message n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd.

L'Indonésie est vivement préoccupée par la situation humanitaire et par les hostilités en cours dans différentes régions de Syrie, qui ont gravement affecté les civils, notamment les femmes et les enfants. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2019/321), près de 12 millions de personnes ont toujours besoin d'aide humanitaire en Syrie, quelque 6,2 millions sont toujours déplacées à l'intérieur du pays, 2 millions d'enfants ne sont pas scolarisés, et 6 millions sont des réfugiés. Nous connaissons ces chiffres par cœur, et nous espérons vivement qu'ils vont diminuer avec le temps.

Mais l'espoir à lui seul ne suffit pas à améliorer la situation actuelle. En plus des réponses humanitaires apportées par les organismes humanitaires des Nations

Unies et leurs partenaires, nous voulons aussi de la part des parties au conflit un ferme engagement à respecter pleinement le droit international et le droit international humanitaire. À cet égard, l'Indonésie est d'avis que nous devons nous concentrer sur deux priorités.

Premièrement, les civils et les infrastructures civiles doivent être protégés. L'Indonésie exhorte toutes les parties au conflit à tout mettre en oeuvre pour protéger les civils. Il est en effet déchirant d'apprendre, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, que les civils continuent d'être tués et blessés dans la zone démilitarisée d'Edleb. Il est troublant aussi d'apprendre que des personnes, essentiellement des femmes et des enfants, continuent d'être tuées du fait de l'utilisation croissante d'engins explosifs improvisés, surtout lorsque ces derniers sont utilisés pour cibler les civils. S'agissant de la protection des infrastructures civiles, l'Indonésie souligne qu'il est urgent de stopper les attaques haineuses contre les écoles et les installations médicales, et que toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour que ces infrastructures de base ne soient pas prises pour cible.

La deuxième priorité est que toutes les parties doivent autoriser un accès sûr, sans entrave et durable de l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin partout en Syrie. Cela signifie aussi que toutes les parties au conflit syrien doivent permettre un acheminement immédiat et sans entraves de l'aide humanitaire par l'ONU et ses partenaires directement aux populations dans l'ensemble de la Syrie, sur la base de l'évaluation des besoins des Nations Unies, sans préjudice ou objectif politique aucun.

Dans le camp de Hol se trouvent déjà 73 000 personnes, dont 92 % sont des femmes et des enfants, vivant dans des conditions extrêmement difficiles, sans accès aux soins de santé et aux autres besoins essentiels limités. Nous ne pouvons qu'imaginer la situation. Le camp a vu sa capacité d'accueil dépassée avec l'arrivée d'environ 41 000 autres personnes, dont des milliers atteintes de maladies et de traumatismes causés par la violence. Il est énormément à craindre pour leur sûreté. Il s'agit là d'un tableau affligeant.

Pour ce qui est de Roukban, nous nous félicitons des efforts en cours visant à trouver des solutions durables pour les personnes qui y sont installées. Mais il est nécessaire aussi de garantir l'accès soutenu de l'aide humanitaire aux personnes qui choisissent de rester. L'Indonésie partage l'important appel du Secrétaire général en faveur d'une approche soigneusement planifiée

et fondée sur des principes concernant la situation à Roukban – une approche qui n'expose pas les personnes déplacées déjà traumatisées à des préjudices supplémentaires. En outre, je ne pourrais manquer de parler de la situation à Hajin ainsi que des graves inondations dans le nord-ouest et le nord-est de la Syrie, qui ont endommagé 14 camps de déplacés, 40 villages à Hasaké, ainsi que le camp d'Aricha.

Ce sont là toutes des situations difficiles, et il faut en toute priorité répondre aux besoins humanitaires en Syrie. Et nous, membres du Conseil de sécurité, devons constamment exhorter toutes les parties à permettre l'acheminement d'une aide humanitaire fondée sur les principes, soutenue et améliorée.

En conclusion, Il incombe collectivement au Conseil de veiller à ce que l'histoire de Nujeen ou toute autre histoire similaire ne reste pas enterrée dans les archives de l'ONU, afin que l'histoire des catastrophes humanitaires ne se répète pas.

M^{me} Goolab (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M^{me} Ursula Mueller de son exposé riche en informations sur la situation humanitaire en Syrie, et M^{me} Nujeen Mustapha de nous avoir raconté son histoire et son parcours personnel, et de nous avoir éclairés sur la réalité à laquelle sont confrontées les personnes handicapées en Syrie. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à l'ONU et à ses divers organismes d'exécution qui apportent une assistance humanitaire vitale aux milliers de personnes dans le besoin.

Le conflit en Syrie est entré dans sa neuvième année, et la situation humanitaire dans le pays reste désastreuse. L'escalade de la violence dans certaines régions de la Syrie est très préoccupante, en particulier quand cette violence cause des blessés et des morts parmi les civils innocents. Nous sommes particulièrement préoccupés par le grand nombre de civils qui auraient été tués à Edleb et à l'est de Deir el-Zor au cours de la période considérée. Outre l'intensification de la violence, les phénomènes météorologiques extrêmes, comme les inondations et un froid rigoureux, ont aggravé les souffrances des Syriens. À cet égard, nous demandons à toutes les parties d'honorer leurs engagements et obligations découlant du droit international.

Ma délégation a pris note des informations indiquant que des personnes quittaient Roukban pour retourner dans leur foyer ou se rendre dans des destinations de leur choix. C'est une évolution dont

on ne peut que se féliciter. Mais il faut souligner que toutes les parties doivent garantir que les conditions nécessaires à leur retour soient réunies et que ces retours doivent s'effectuer de manière volontaire et en toute connaissance de cause et se dérouler dans la sécurité et la dignité. L'aide humanitaire à Roukban restera nécessaire tant que des personnes restent dans le camp. Alors qu'une solution à long terme doit être trouvée, l'aide humanitaire, y compris l'assistance médicale, reste nécessaire. C'est pourquoi nous demandons que l'on assure l'accès nécessaire pour acheminer l'aide humanitaire essentielle à Roukban, surtout que le mois de ramadan va bientôt commencer.

En outre, l'Afrique du Sud réitère son appel à la mise en oeuvre intégrale de la résolution 2449 (2018), qui renouvelle l'autorisation de l'accès de l'aide humanitaire à la Syrie à travers les frontières et les lignes de front, permettant ainsi l'acheminement de l'aide aux régions qui en ont le plus besoin.

Des millions d'enfants sont toujours exposés au risque de malnutrition, de déshydratation, de maladies infectieuses et de blessures. À cet égard, l'Afrique du Sud est vivement préoccupée par les attaques qui visent en particulier les établissements de soins de santé et les écoles. Afin de garantir un avenir pacifique aux Syriens, la communauté internationale doit appuyer tous les efforts déployés en vue d'un règlement dirigé et pris en main par les Syriens.

M. Yao Shaojun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie la Sous-Secrétaire générale Mueller de son exposé et M^{me} Nujeen Mustapha de sa déclaration.

La Chine est très attentive à la situation humanitaire en Syrie, compatit à la douleur des Syriens, et se félicite des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et d'autres acteurs pour améliorer la situation humanitaire dans le pays. À l'heure où nous parlons, un grand nombre de personnes en Syrie continuent d'avoir besoin d'aide humanitaire, et la situation des déplacées et des réfugiés syriens reste difficile. Les inondations ont touché de vastes parties des provinces du nord-ouest et du nord-est du pays, endommageant ou détruisant les camps de déplacés qui s'y trouvent.

La communauté internationale suit avec préoccupation la situation humanitaire dans le camp de Hol, le camp de Roukban et la province d'Edleb. Il est nécessaire de trouver une solution sur mesure pour relever de manière globale les défis humanitaires. À cet

égard, je voudrais faire connaître le point de vue de la Chine sur la question.

Premièrement, nous devons soutenir activement le Gouvernement et le peuple syriens dans le processus de reconstruction socioéconomique, et appuyer le retour des réfugiés syriens. Ravagée par de nombreuses années de conflit, il va falloir que la Syrie se relève de cette destruction généralisée. Les efforts de reconstruction déployés par le Gouvernement syrien requièrent l'appui robuste de la communauté internationale afin d'instaurer un climat de confiance et de redonner au peuple syrien l'espoir d'un avenir meilleur.

Récemment, grâce aux efforts de plusieurs parties concernées, des Syriens réfugiés au Liban et en Jordanie sont rentrés en Syrie, et plusieurs déplacés du camp de Roukban ont également quitté le camp de leur plein gré. La Chine se félicite de cette avancée et appuie les efforts visant à trouver une solution durable à la question du camp de Roukban.

Deuxièmement, nous devons accroître encore l'assistance financière et l'aide en nature fournies au peuple syrien, et adapter et améliorer les opérations de secours humanitaires en fonction de l'évolution des besoins humanitaires sur le terrain. La population du camp de Hol a augmenté de manière exponentielle au cours des derniers mois, et compte plus de 90 % de femmes et d'enfants.

Compte tenu de la démographie du camp, il est nécessaire de renforcer la réponse humanitaire et de rechercher des solutions à long terme. Les opérations humanitaires des Nations Unies et la communauté internationale en Syrie doivent respecter pleinement la souveraineté du pays, se conformer strictement aux résolutions du Conseil et renforcer leurs échanges et leur coordination avec le Gouvernement syrien.

Troisièmement, la lutte contre les forces terroristes doit se poursuivre afin de préserver les gains chèrement acquis en matière de sécurité. Les groupes terroristes à Edleb, qui opèrent de manière incontrôlée et sont de plus en plus puissants, mettent en péril la sécurité et la stabilité en Syrie et dans la région. Selon le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/321), rien ne garantit le droit des civils à la sécurité ou d'autres droits dans les zones contrôlées par les groupes terroristes. Le statu quo n'est pas viable.

La Chine appuie l'engagement pris par les diverses parties concernées de trouver une solution appropriée à la question d'Edleb et d'écarter le risque de crise

humanitaire. La communauté internationale doit appliquer des critères uniformes pour lutter contre tous les groupes qualifiés de terroristes par le Conseil, tout en examinant l'ensemble des besoins humanitaires et en évitant de nuire à la population civile.

Quatrièmement, les efforts en faveur d'un règlement politique doivent se poursuivre afin de créer les conditions fondamentales de l'atténuation de la situation humanitaire sur le terrain en Syrie. La communauté internationale doit appuyer résolument l'ONU, qui joue le rôle de médiateur, encourage les parties syriennes à trouver une solution et répond aux préoccupations de toutes les parties par la négociation, tout en respectant le principe d'un processus dirigé et contrôlé par les Syriens et en se conformant à la résolution 2254 (2015). Les parties syriennes doivent donner la priorité à l'avenir du pays et au bien-être de la population, continuer à surmonter leurs divergences par le dialogue et la concertation, contribuer à la stabilisation du pays et limiter les conflits.

La Chine espère que d'autres progrès seront accomplis à l'occasion du nouveau cycle de pourparlers d'Astana et à la suite de la création de la commission constitutionnelle en vue de faire avancer le processus politique syrien.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer à mes collègues pour remercier la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, Ursula Mueller, qui, comme à son habitude, a fait un exposé de grande qualité. Nous la remercions sincèrement, ainsi que son équipe, pour la qualité de leur travail et leur détermination de fournir une aide humanitaire aux personnes dans le besoin. Nous souhaitons également la bienvenue à M^{me} Nujeen Mustafa. Je me fais l'écho des autres délégations pour lui garantir, ainsi qu'à toutes les personnes handicapées, qu'elles ne sont plus invisibles – du moins pas au Conseil.

Comme l'a souligné la Sous-Secrétaire générale Mueller, l'ensemble de la population syrienne a subi une litanie d'horreurs. Je vais me concentrer sur la situation des personnes handicapées, précisément parce que le conflit en cours a un impact disproportionné sur ces personnes. J'aimerais citer quelques chiffres estimatifs, qui sont tirés du rapport d'octobre 2018 de l'organisation Humanity and Inclusion. En Syrie, 3 millions de personnes souffrent d'une incapacité permanente – un chiffre qui augmente chaque mois en raison du conflit en cours. Près d'un quart des réfugiés syriens au Liban et en Jordanie sont atteints d'un handicap, tous degrés

confondus, et plus de 60 % des ménages comptent au moins un membre handicapé. Ces chiffres effarants parlent d'eux-mêmes, et montrent que nous ne pouvons parler de la situation humanitaire en Syrie sans prendre en compte les besoins très spécifiques des personnes handicapées. Dans ce contexte, je voudrais aborder les points suivants.

Le premier concerne la collecte des données. Malgré l'attention croissante accordée aux personnes handicapées dans les contextes humanitaires, très peu d'informations ont été recueillies. Comme l'Ambassadeur Cohen l'a déjà indiqué, le manque de données sur les personnes handicapées dans le contexte humanitaire a été une des principales conclusions issues de la réunion sur la situation des personnes handicapées en temps de conflit armé, qui a été organisée selon la formule Arria en décembre dernier par la Pologne, l'Allemagne, le Koweït, le Pérou et la Côte d'Ivoire.

Le manque de données a un impact évident sur notre évaluation de la fourniture de l'aide humanitaire. À cet égard, je voudrais poser la question suivante à la Sous-Secrétaire générale Mueller, qui a brièvement évoqué la collecte des données dans sa déclaration. Pourrait-elle nous en dire davantage sur les problèmes qu'elle rencontre s'agissant de recueillir des données, sur sa manière de procéder et sur les conséquences du manque de données sur la fourniture de l'aide humanitaire?

Deuxièmement, nous voudrions appeler l'attention du Conseil de sécurité sur les services de santé fournis aux personnes handicapées. Nous sommes profondément préoccupés par la détérioration dramatique des hôpitaux publics et des établissements de santé. Malheureusement, les attaques contre les hôpitaux publics et les établissements de santé se poursuivent, ce qui signifie que les patients blessés ne bénéficient pas de soins appropriés et, partant, qu'ils risquent d'être handicapés à vie. C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus que le Conseil de sécurité doit défendre vigoureusement la santé et la protection des civils, en particulier les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

Enfin et surtout, nous réitérons notre appel à toutes les parties pour qu'elles respectent strictement le droit international et le droit des droits de l'homme, ce qui signifie que la protection des civils et l'accès sans entrave de toute la population à l'aide humanitaire ne sont pas un choix, mais une obligation légale au titre du droit international. Nous sommes fermement convaincus que les responsables des violations du

droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme doivent répondre de leurs actes. Cela touche également à la question de la prévention des conflits. Dans ce contexte, nous appuyons vigoureusement les travaux accomplis actuellement par la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, créée par le Conseil des droits de l'homme, et ceux du Mécanisme international, impartial et indépendant.

Je voudrais également évoquer brièvement la situation à Edleb et Roukban, qui a également été abordée par de nombreuses délégations. Qu'il me soit permis de souligner l'importance de l'accord entre la Russie et la Turquie sur la zone de désescalade à Edleb, qui constitue une mesure cruciale pour éviter une catastrophe humanitaire. Toutes les parties au conflit doivent veiller à l'application intégrale de cet accord.

En ce qui concerne le camp de Roukban, nous savons qu'au début du mois de février, le deuxième convoi humanitaire à destination de Roukban a fourni une aide vitale à 40 000 personnes vivant dans le camp. Mais il ne s'agissait que d'une mesure temporaire, leur permettant de tenir un mois seulement. Alors que la fin du mois d'avril approche, il est clair que nous avons désespérément besoin d'une solution sûre, librement consentie et digne à long terme pour ces milliers de personnes, dont beaucoup vivent dans la zone de Roukban depuis plus de deux ans.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit syrien. Un accord politique conforme à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) demeure la seule voie vers la paix.

Enfin, qu'il me soit permis de rappeler la position commune de l'Union européenne sur la reconstruction de la Syrie. Nous pensons qu'elle devrait commencer dès qu'une transition politique sans exclusive sera fermement engagée, car nous devons soutenir le retour en toute sécurité des millions de Syriens qui ont fui leur foyer.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation félicite M^{me} Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), et M^{me} Nujeen Mustapha, réfugiée syrienne en Allemagne, pour leurs exposés circonstanciés et édifiants.

La Côte d'Ivoire est particulièrement préoccupée par la situation précaire qui prévaut dans le camp de Hol. En effet, le nombre de déplacés internes a fortement augmenté; il est passé de plus 15 000 personnes en janvier à environ 73 000 en avril, dont 92 % de femmes et d'enfants.

Les inondations survenues récemment dans le pays constituent également une source de grande inquiétude pour ma délégation. En effet, selon le bilan établi par l'OCHA, les pluies diluviennes ont causé la destruction de 14 camps de réfugiés, accueillant 40 000 personnes déplacées, et de 40 villages dans le gouvernorat d'Hassaké comptant au total 120 000 personnes. Dans ce contexte, mon pays salue les mesures en cours dans le camp de Roukban, qui sont une tentative de trouver des solutions durables à la situation des déplacés internes. En effet, entre le 24 mars et le 16 avril, ce sont 4 317 personnes qui ont pu quitter ce camp, dont 2 842 ont regagné leur habitation d'origine ou toute autre destination de leur choix, après un bref passage dans des abris collectifs. Ces retours encourageants doivent être volontaires, sûrs et respectueux de la dignité des déplacés.

De même, la Côte d'Ivoire note avec satisfaction les efforts déployés par les organismes humanitaires, qui ont permis de fournir de l'aide à 3,32 millions de personnes et une assistance médicale à 2,4 millions de personnes. Elle se félicite à cet égard de l'acheminement de l'aide à travers les livraisons humanitaires transfrontières. Ce sont 906 camions répartis en 27 convois en provenance de Turquie et d'Iraq qui ont permis de soulager en moyenne 650 000 personnes par mois.

La situation sécuritaire instable dans la province d'Edleb pourrait compromettre l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations en détresse. En effet, en dépit du cessez-le-feu négocié par la Fédération de Russie et la Turquie le 17 septembre 2018, cette province est en proie à des combats récurrents. Aussi la Côte d'Ivoire appelle-t-elle toutes les parties prenantes au respect de l'accord russo-turc relatif à la zone démilitarisée et rappelle leur obligation de respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Elle invite, par ailleurs, la communauté internationale à maintenir son appui aux efforts visant à assurer la protection des personnes en détresse et à satisfaire leurs besoins essentiels.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire exhorte les parties au conflit à privilégier la voie du dialogue dans le cadre de la recherche de solutions à la crise syrienne et ce, conformément aux dispositions pertinentes de

la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et aux processus complémentaires d'Astana et de Sotchi.

À cet égard, mon pays se félicite du prochain cycle de pourparlers prévu, les 25 et 26 avril prochains, à Nour-Soultan dans la capitale du Kazakhstan, et espère qu'il contribuera à relancer le processus de paix afin de mettre un terme à la crise syrienne qui n'a que trop duré.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier la Sous-Secrétaire générale Mueller de son exposé et pour rendre hommage à ses équipes sur le terrain. Je voudrais également joindre ma voix à celle de ceux qui ont remercié Nujeen Mustafa pour son exposé formidablement convaincant, pour avoir raconté son histoire et l'avoir partagée avec tout le monde ici. Je pense que son récit nous a tous beaucoup émus et que nous devons à Nujeen d'essayer d'avancer concrètement sur certaines des questions qui nous occupent, par exemple comment améliorer la vie du peuple syrien et mettre un terme à la crise. J'y reviendrai dans une minute.

En ce qui concerne le processus politique, je voudrais simplement dire que le Royaume-Uni souscrit pleinement à ce qu'ont dit les représentants des États-Unis, de la France et de la Pologne, et je ne répéterai donc pas leurs arguments. Je voudrais plutôt poser un certain nombre de questions, d'abord à M^{me} Mueller. Les tendances en matière d'accès nous intéressent tout particulièrement, et nous voudrions savoir quelles sont, de l'avis du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les principales améliorations apportées à l'accès au cours des trois derniers mois et où se situent encore les défis.

Deuxièmement, qu'il me soit permis de poser également une question à Nujeen Mustapha. Elle a fait tout ce chemin pour nous raconter son histoire. Elle nous a dit que, rien qu'à Edleb, il y avait 175 000 personnes handicapées. Ce qu'elle nous a dit au sujet du fait qu'elle devait se cacher dans la salle de bains a permis à chacun au Conseil de saisir très concrètement la situation et illustre clairement le coût humain que doit payer la population syrienne. Je voudrais savoir quelle est la chose la plus importante que nous, au Conseil de sécurité, pouvons faire, demain, après-demain et dans six mois, pour l'aider, elle et tous ceux qui, en Syrie, se trouvent actuellement dans la même situation que celle qu'elle a vécue à Alep? S'il y a une chose que le Conseil peut faire, il serait très utile de savoir ce qu'elle voudrait que cela soit.

J'ai aussi des questions à poser à d'autres orateurs. En fait, j'ai quatre questions. La première est simple. Je voudrais demander à nos amis russes de cesser de mentir au sujet des Casques blancs, qui est une organisation humanitaire bénévole. Nous en avons déjà parlé au Conseil à plusieurs reprises et il a été prouvé sans l'ombre d'un doute que ce ne sont pas des terroristes mais des humanitaires. Voilà pour ma première question.

Dans la foulée, nous lançons un appel à nos amis russes et chinois, qui ont évoqué les progrès sur le terrain en Syrie, pour qu'ils appuient la mission de surveillance de l'aide humanitaire transfrontières des Nations unies. Nous leur demandons de l'appuyer à la Cinquième Commission et de lui permettre d'obtenir les fonds dont elle a besoin pour que l'assistance transfrontières se poursuive, telle que le Conseil l'a voulue et mise en place.

Le reste de mes questions s'adresse au représentant syrien qui, j'ai remarqué, ne regarde pas les femmes lorsqu'elles parlent, ce qui, je crois, est assez intéressant. Je voudrais lui demander, étant donné ce que Nujeen nous a dit au sujet des personnes handicapées et compte tenu du fait que, dans tout le système des Nations Unies, les questions relatives aux personnes handicapées ont toujours été apolitiques, ont toujours été un domaine où tous les États Membres, sans exception, pouvaient coopérer et ne constituent pas une question politique, ce que font les autorités syriennes pour remédier à la situation des personnes handicapées, en particulier les femmes et les filles et les personnes qui vivent dans les zones les plus touchées, comme Alep et Edleb? J'aimerais vraiment avoir une réponse à cette question, et nous espérons recevoir de bonnes nouvelles à cet égard.

La troisième question concerne le manque d'accès des acteurs humanitaires au camp de Roukban. Treize enfants sont morts récemment de causes qui auraient pu être évitées. Pourquoi n'est-il « pas possible » d'autoriser un accès inconditionnel des Nations Unies à ce camp?

S'agissant de ma quatrième question, je voudrais demander aux autorités syriennes, par l'entremise du représentant syrien aujourd'hui, de nous donner des assurances claires que le cessez-le-feu concernant Edleb sera respecté sans réserve.

M^{me} Mele Colifa (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux délégations qui m'ont précédée pour remercier, au nom de ma délégation, M^{me} Ursula Mueller de son exposé

et M^{me} Nujee Mustapha de son témoignage émouvant et important. Nous pensons que ses déclarations n'ont laissé personne indifférent au sein du Conseil, et nous voudrions lui exprimer notre appui et notre solidarité.

Nous sommes conscients que des milliers de personnes en Syrie vivent des situations similaires et que son témoignage est avant tout un appel à une action décisive pour mettre fin à cette longue guerre et indemniser les victimes, afin de rétablir la paix en Syrie et de promouvoir la normalisation de la situation politique.

Le Gouvernement équato-guinéen demeure préoccupé par l'escalade de la violence en Syrie, notamment dans le nord-ouest du pays, où se sont retranchés plusieurs groupes terroristes et groupes armés illégaux. Même si le Gouvernement syrien contrôle la plus grande partie du territoire national et qu'il convient de trouver une solution à la situation dans la province d'Edleb sans plus tarder, les parties au conflit doivent néanmoins s'abstenir de mener des opérations militaires de grande envergure.

En ce qui concerne cette province, qui revêt une grande importance pour l'issue du conflit, les parties doivent comprendre que toute attaque militaire de grande envergure dans le nord-ouest du pays mettrait non seulement en danger la vie de milliers de personnes, mais ferait également obstacle au travail des organismes humanitaires. Il convient de rappeler aux parties que dans le cadre de leurs opérations de lutte contre le terrorisme, elles doivent s'acquitter de l'obligation qui leur incombe de respecter et de protéger les civils et garantir un accès rapide, soutenu et sans entrave à l'aide humanitaire dans le nord-ouest, le nord-est et ailleurs sur le territoire syrien.

Il ne fait aucun doute que toute nouvelle escalade d'hostilités à Edleb aurait des conséquences dévastatrices pour les civils. Il faut tout mettre en œuvre pour éviter l'emploi d'engins explosifs dans les zones peuplées, et toutes les parties au conflit doivent s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire pour que les civils ne soient pas les principales victimes des combats. Le Conseil de sécurité doit impérativement renforcer son unité et œuvrer collectivement pour prévenir une nouvelle escalade militaire dans le nord-ouest de la Syrie.

Dans ce contexte, il importe de garantir le respect de la zone démilitarisée, afin d'éviter de nouveaux déplacements massifs de populations et de protéger les écoles, les hôpitaux et d'autres infrastructures civiles

essentielles. Dans cette optique, nous devons veiller à ce que les enfants touchés par le conflit se remettent de cette situation, notamment grâce à la remise en état des écoles, à l'amélioration de l'accès à l'éducation pour tous, à la fourniture des services de protection de l'enfance adéquats et à l'élimination des restes explosifs de guerre et des mines terrestres.

La priorité du Conseil de sécurité doit être de protéger la vie de millions de civils innocents. Notre priorité et notre devoir moral consistent à garantir la survie des personnes – surtout les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Toutefois, il s'agit d'un défi de taille, compte tenu de la situation qui règne dans les camps de Roukban et de Hol, qui abritent des milliers de personnes qui survivent dans des conditions terribles.

C'est le côté le plus révoltant de la guerre, car les besoins de la population demeurent très critiques dans toutes les zones. Face à cette situation déplorable, il faut qu'il y ait un consensus sur l'importance de répondre aux besoins urgents et immédiats de ces personnes déplacées et traumatisées. À cet égard, nous nous félicitons des dispositions qui ont été prises et des efforts en cours en vue de l'envoi d'un troisième convoi humanitaire au camp de Roukban, même si nous estimons qu'il serait plus approprié de chercher des solutions durables ou le cas échéant, d'envisager de déplacer ces personnes vers d'autres abris collectifs.

L'urgence d'agir en Syrie ne fait plus aucun doute. La troisième Conférence de Bruxelles, qui a permis de mobiliser 7 milliards de dollars d'aide pour financer le plan humanitaire des Nations Unies pour la Syrie et les pays de la région, témoigne en effet de la solidarité de la communauté internationale avec le peuple syrien et avec les pays voisins. Les donateurs et les États Membres doivent maintenant honorer d'urgence les engagements qu'ils ont pris, comme l'a réaffirmé le Secrétaire général.

Pour terminer, et en attendant la réunion qui doit se tenir prochainement à Nour-Soultan, nous réaffirmons notre ferme engagement en faveur d'une solution politique à la crise syrienne, dans le cadre de la résolution 2254 (2015).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne, et je l'invite à répondre aux questions qui ont été posées.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais dire tout d'abord que le peuple syrien continue d'être victime de ce qui se passe au

Conseil de sécurité et de l'hypocrisie de certains pays qui ne veulent pas mettre fin à la crise en Syrie. Ces pays veulent continuer d'instrumentaliser le terrorisme, d'investir dans des groupes terroristes armés et d'imposer un blocus économique au peuple syrien. Il ne fait aucun doute que ces pays qui essaient d'exploiter les souffrances du peuple syrien pour atteindre leurs buts et leurs objectifs ne se soucient guère des souffrances du peuple syrien.

Le peuple syrien demande aux gouvernements de ces pays qui appuient le terrorisme en Syrie de cesser d'exploiter la crise syrienne pour atteindre des objectifs politiques qui sont les leurs et non ceux des Syriens, de lever le blocus économique imposé au peuple syrien et de cesser de bombarder les villes syriennes, de tuer des civils et de détruire les infrastructures. Tout cela est une preuve de la responsabilité directe de ces régimes s'agissant des souffrances et des déplacements forcés des Syriens. Ces pays font obstacle au retour des réfugiés dans leur pays en toute sécurité et dans la dignité.

Le Gouvernement de mon pays, la République arabe syrienne, n'a menagé aucun effort ces dernières années pour fournir une assistance et un appui humanitaires sous diverses formes à tous les Syriens touchés par la crise, où qu'ils se trouvent sur le territoire syrien. Le Gouvernement syrien a donc collaboré et coopéré avec l'ONU et d'autres organisations internationales travaillant en Syrie à cette fin, conformément à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Loin de la propagande et des allégations que certains tentent de promouvoir, je voudrais souligner que la voie qui permettra d'améliorer la situation humanitaire est connue de tous et exige les éléments ci-après.

Premièrement, nous ne devons pas ignorer les principales causes de la souffrance du peuple syrien, à savoir les pratiques des groupes terroristes armés et des gouvernements bien connus qui les soutiennent; les crimes commis en permanence par la prétendue coalition internationale, qui ont causé la mort de milliers de civils et fait de graves dégâts aux infrastructures, notamment aux écoles et aux hôpitaux; les mesures coercitives unilatérales illégales imposées au peuple syrien, qui doivent cesser immédiatement et sans conditions, d'autant plus que leurs répercussions criminelles catastrophiques sur la population et sur les interventions humanitaires sont connues de tous.

Deuxièmement, il est nécessaire de mettre fin à la politisation délibérée et méthodique de la question humanitaire et d'arrêter les tentatives d'exploitation

de celle-ci par certains États qui veulent se donner le beau rôle. Nous en avons eu l'illustration récemment à la Conférence de Bruxelles, dont l'objectif était de faire pression sur la Syrie et de compliquer et prolonger la crise tout en assortissant de nouveau l'action humanitaire et au profit du développement de conditions politiques qui ne sont pas compatibles avec les principes humanitaires.

Troisièmement, il faut appuyer les efforts déployés par l'État syrien et ses alliés pour faciliter le retour des réfugiés syriens dans leur pays en sécurité et dans la dignité. Avec leurs annonces de contributions, les donateurs doivent aller dans le sens de cet objectif plutôt qu'utiliser des milliards de dollars pour maintenir les réfugiés dans les pays d'accueil.

Quatrièmement, il faut accompagner les efforts syriens visant à sauver notre peuple à Edleb, qui vit sous la menace du Front el-Nosra et d'autres groupes et entités terroristes qui lui sont affiliés et qui utilisent les civils comme des boucliers humains. Il faut mettre fin aux agressions récurrentes perpétrées par ces groupes terroristes contre des civils innocents dans les villes et villages voisins.

Cinquièmement, il faut mettre fin aux souffrances des dizaines de milliers de civils qui vivent dans des zones contrôlées par des forces étrangères illégitimes et par les milices qui leur sont affiliées. À cet égard, nous notons que cela fait 1 820 jours que les civils du camp de Roukban, situé dans la région de Tanf, vivent en captivité forcée à cause des États-Unis et des milices terroristes qui leur sont associées. Les souffrances persistantes de ces civils syriens témoignent de l'indifférence que nourrit l'Administration des États-Unis pour leurs tourments et leur situation désastreuse. Nous soulignons une fois de plus qu'il faut mettre fin aux difficultés de ces civils et clore définitivement cette question. Les personnes détenues au camp doivent être autorisées à en partir et à retourner dans leurs régions d'origine qui ont été libérées du terrorisme par l'Armée arabe syrienne. Nous soulignons que le Gouvernement syrien a pris toutes les mesures nécessaires pour faire évacuer les détenus du camp de Roukban et mettre un terme à leurs souffrances. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est que les forces d'occupation américaines permettent le démantèlement du camp et garantissent la sécurité des transports dans la zone occupée de Tanf.

En conclusion, pour alléger les souffrances et améliorer la situation humanitaire, il n'y a qu'un seul moyen : que les gouvernements connus de tous cessent de parrainer le terrorisme et mettent immédiatement fin

aux mesures coercitives illégales qui sont utilisées pour promouvoir des objectifs répréhensibles.

Enfin, la souffrance de tous les citoyens syriens, notamment les personnes handicapées, est notre souffrance. Les institutions de l'État syrien ne ménagent aucun effort pour aider et soutenir ces personnes, comme toutes les autres en situation de vulnérabilité. Leur nombre a considérablement augmenté en raison des activités des groupes terroristes et des crimes commis par la coalition internationale. Ces difficultés ont été exacerbées par les mesures coercitives unilatérales qui font obstacle à nos efforts pour fournir en toute sécurité tous les services et les soins de santé à notre population. Toutes les villes de Syrie disposent de nombreux établissements d'enseignement spécialisé pour les personnes handicapées, lesquels dispensent leurs services gratuitement. Le Gouvernement syrien accorde une grande attention à l'aide aux personnes handicapées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre à titre national.

L'Ambassadeur de la Syrie a accusé les membres du Conseil de sécurité d'hypocrisie et de ne pas se soucier du peuple syrien. Je voudrais simplement dire que, en ce qui concerne l'Allemagne, nous avons accueilli des centaines de milliers de Syriens en Allemagne – l'une d'entre eux est précisément assise ici. Nous parlons aux gens, nous connaissons leur situation. Nous les entendons évoquer la torture qu'ils ont subie dans les prisons syriennes. Nous savons que les populations sont affamées, bombardées et gazées par leur propre gouvernement, et qu'elles sont victimes de violations sexuelles dans leurs foyers. Je tenais à mentionner cela.

Je voudrais également dire que l'Allemagne s'emploie à établir les responsabilités. Nous appuyons le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, et nous avons entamé les poursuites contre les premiers représentants du régime syrien en Allemagne pour qu'ils répondent des atrocités qu'ils ont commises.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à M^{me} Mueller pour qu'elle réponde aux questions qui lui ont été posées.

M^{me} Mueller (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre à la question posée par le représentant de la Pologne au sujet des données ventilées. Pour garantir la disponibilité de données ventilées, il est très important de disposer de programmes humanitaires efficaces et d'avoir conscience des besoins spécifiques et divers des personnes handicapées, parce que l'aide humanitaire n'est efficace que si elle est sans exclusive.

Les partenaires humanitaires collectent désormais des données ventilées. Le sexe, l'âge et le handicap sont agrégés dans nos estimations aux fins de planification, et nous continuons d'affiner nos statistiques afin que nos programmes humanitaires puissent viser ceux qui en ont le plus besoin. Nous avons prolongé la période d'évaluation des besoins en Syrie pour l'aperçu des besoins humanitaires de 2019, comme le savent les personnes présentes. Ce document, publié en mars de cette année, donne un aperçu complet des besoins, y compris pour les personnes handicapées.

Ce qui est important maintenant, c'est de bénéficier d'un appui concret des donateurs pour nous aider à répondre à ces besoins. Bien que des annonces de contributions d'un montant de 7 milliards de dollars aient été faites à la Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, l'appel de cette année n'est financé qu'à hauteur de 8%. Nous devons donc faire plus, et nous pouvons faire plus. Les organismes humanitaires et l'ONU se tiennent prêts à continuer d'apporter aide humanitaire et protection aux personnes qui en ont besoin en Syrie.

Pour ce qui est de la question soulevée par l'Ambassadrice du Royaume-Uni sur l'amélioration de l'accès à l'eau et les difficultés rencontrées, le rapport du Secrétaire général (S/2019/321) traite de l'accès élargi dont bénéficie l'ONU dans les zones contrôlées par le Gouvernement. Plus de 1 200 missions ont été déployées dans tout le pays en février et mars. Nous nous heurtons à deux grands défis, que je voudrais souligner.

Premièrement, nous avons demandé un accès à Roukban pour déployer le troisième convoi d'aide et nous avons été informés lundi que ce n'était pas possible, comme je l'ai dit, ce qui en fait le premier grand défi. Deuxièmement, nous avons besoin d'un accès pour dépêcher du personnel dans le nord-est à l'appui des opérations dans le camp de Hol.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Mueller de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mustapha.

M^{me} Mustapha (*parle en anglais*) : Je suis heureuse d'entendre tant de membres du Conseil dire aujourd'hui que les personnes handicapées ne seront plus invisibles. Avec beaucoup d'autres, je resterai attentive afin de m'assurer que ces paroles se traduiront en actes. Edleb est l'exemple parfait où cette action doit être menée en vue de protéger tous les civils. Pour ce qui est des actions concrètes, le Conseil peut faire en sorte de tenir compte des personnes handicapées dans tous ses travaux, résolutions, programmes et financements. Je voudrais demander au Conseil de veiller à ce qu'il soit répondu à nos besoins spécifiques, en particulier ceux des femmes et des filles handicapées. Aujourd'hui, pour la première fois, le Conseil a donné la possibilité à une femme handicapée de faire entendre sa voix. J'espère qu'à partir de maintenant, le Conseil en fera une pratique régulière afin de pouvoir s'informer directement auprès de nous et de ne jamais oublier ce dont nous avons parlé aujourd'hui. Il faut que rien de ce qui nous concerne ne se fasse sans nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une nouvelle déclaration.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Mueller et M^{me} Mustapha d'avoir répondu aux questions de l'Ambassadrice Pierce. Nous avons pris note de ce qu'elles ont dit, et nous y donnerons suite.

Je pense que le représentant de la Syrie n'a répondu qu'à une des trois questions que nous lui avons posées. Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais lui poser les deux autres questions, et je vais les répéter. Je crois que presque toutes les délégations ici présentes aujourd'hui ont soulevé la question de la situation à Roukban, et nous venons d'entendre la Sous-Secrétaire générale nous dire que les autorités syriennes avaient informé l'ONU qu'il ne lui sera pas possible d'organiser son prochain convoi. Le représentant de la Syrie peut-il nous expliquer et expliquer au Conseil pourquoi ce ne sera pas possible? C'est la première question.

La deuxième est de savoir si le représentant syrien peut donner au Conseil une assurance claire que les autorités syriennes respecteront le cessez-le-feu en place à Edleb.

M. Yao Shaojun (Chine) (*parle en chinois*) : J'avais espéré que l'Ambassadrice Pierce serait encore là pour pouvoir entendre ma réponse. Mais au lieu de

cela, après avoir agi tel un juge et nous avoir bombardé de questions, elle a préféré partir.

M^{me} Pierce a soulevé une question évoquée également par M. Cohen. En ce qui concerne la Chine, sur le plan politique, nous appuyons pleinement les livraisons humanitaires transfrontières. Quant aux questions qui sont examinées à la Cinquième Commission, puisqu'il s'agit de questions budgétaires et financières, il faut laisser nos collègues de la Cinquième Commission s'en occuper, et ne pas nous en mêler ici au Conseil. J'ai toutefois vérifié auprès de mon collègue à la Cinquième Commission qui m'a dit qu'un consensus a déjà été trouvé sur cette question. La question ne se pose donc plus de savoir si la Chine a appuyé les livraisons humanitaires transfrontières ou si elle a tenté de les entraver. Il n'y a pas eu de problème de ce type. La question a été réglée, il n'y a donc pas de problème. Il n'était pas nécessaire d'en parler au Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne pour qu'il réponde aux questions qui lui ont été posées.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Petite précision, je n'ai accusé d'hypocrisie que certains pays, qui se reconnaissent et qui sont les premiers responsables de la situation humanitaire dans mon pays. Vous avez vous-même, Monsieur le Président, parlé d'abus, de torture et d'armes chimiques, ce qui prouve une fois de plus qu'on tente délibérément de politiser les choses et d'exploiter les instances de l'ONU pour diaboliser le Gouvernement de mon pays et nuire à son image. Pour répondre à la question de notre collègue britannique, qui a réitéré celle posée par la Représentante permanente du Royaume-Uni, je vais lire le passage concernant la situation dans les camps, à Roukban et ailleurs, tiré des deux lettres identiques que nous avons fait circuler aujourd'hui à ce sujet.

« S'agissant de la situation dans le camp de Roukban, le Gouvernement syrien réaffirme ce qu'il a dit à cet égard dans sa réponse à de précédents rapports, et souligne que c'est grâce aux autorisations et aux facilités accordées par le Gouvernement syrien que l'ONU et le Croissant-Rouge arabe syrien ont pu acheminer deux convois d'aide humanitaires au camp de Roukban. Le Gouvernement de la République arabe syrienne est disposé à appuyer l'envoi d'un troisième convoi d'aide humanitaire si on lui garantit qu'il ne tombera pas entre les mains des terroristes, comme cela a été le cas précédemment. Nous

sommes disposés à le faire, mais à condition que le convoi ne se retrouve pas entre les mains des terroristes, comme cela s'est déjà produit.»

Le Gouvernement syrien réaffirme que si les civils qui se trouvent dans ce camp vivent dans des conditions si affligeantes, c'est parce que les États-Unis occupent le territoire où est situé le camp de Roukban. Voilà tout. Ce sont eux qui, pour des raisons et des motifs politiques connus de tous, freinent son démantèlement, prennent les civils syriens en otages, et n'autorisent pas les déplacés à en partir et à rentrer chez eux. Je rappelle que le Gouvernement de la République arabe syrienne est parvenu à un accord avec l'ONU pour mettre fin aux souffrances humanitaires des résidents du camp et pour démanteler ce dernier, en vue de leur retour dans les plus brefs délais dans les villages et les localités qu'ils avaient dû fuir en raison du terrorisme. Plusieurs réunions conjointes ont été organisées à cet égard, la dernière en date ce lundi, 22 avril.

En ce qui concerne le camp de Hol, le Gouvernement syrien continue, en coopération avec l'ONU, d'y acheminer des convois d'aide après avoir accordé les autorisations nécessaires pour ce faire. Il a aussi accordé toutes les facilités nécessaires au Comité international de la Croix-Rouge, qui a pu faire parvenir différentes formes d'aide à ceux qui en ont besoin à l'intérieur du camp et dans les zones avoisinantes. Pour ce qui est du camp d'Aricha, qui a été inondé à cause des fortes pluies, le Gouvernement syrien a demandé il y a longtemps qu'il soit permis aux déplacés de retourner dans leurs villages, mais l'ONU n'a pas accédé à cette requête. Si elle l'avait fait, cette catastrophe humanitaire n'aurait pas eu lieu. Voilà pour ce qui est de ce camp.

Pour en venir à Edleb, les civils qui vivent là-bas ainsi que dans les villes, villages et régions environnantes sont tous les jours la cible de tirs d'obus et de violations par les groupes terroristes présents sur place. Mon collègue britannique est-il en mesure de nous garantir que ces groupes terroristes ne vont pas attaquer les civils qui se trouvent aux alentours d'Edleb?

Le Président (*parle en anglais*) : En ma qualité de représentant de l'Allemagne, je voudrais demander

au représentant de la République arabe syrienne s'il pourrait satisfaire les exigences du droit international humanitaire, selon lesquelles le Gouvernement syrien doit garantir et appuyer le retour librement consenti, dans la sécurité et la dignité et en connaissance de cause des réfugiés dans leurs foyers.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Pourriez-vous, Monsieur le Président, répéter la question?

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Syrie présent aujourd'hui peut-il garantir et déclarer que son gouvernement appuiera et respectera la règle du droit international humanitaire qui lui impose de promouvoir le retour librement consenti, dans la sécurité et la dignité et en connaissance de cause des réfugiés dans leurs foyers?

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le Gouvernement de la République arabe syrienne a été le premier à demander le retour de tous les réfugiés dans leur pays d'origine, la Syrie. Le Gouvernement syrien a été le premier à demander sans relâche le retour de tous les réfugiés dans leurs foyers. Le Gouvernement syrien ne fait pas partie de ceux qui font obstacle au retour des réfugiés. Tout le monde sait qui empêche leur retour. Nous appuyons le retour de tous les réfugiés en République arabe syrienne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autres orateurs ou oratrices inscrits sur ma liste.

La séance est levée à 17 h 20.